

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU MARIET (APM)

Chez M. Jean-Michel LEON
125 Route du Chainay 73340 ARITH

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Annuelle du 21 Janvier 2023

Le 21 Janvier 2023 à 14 Heures, les adhérents de l'Association des Propriétaires du Mariet (APM) se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle à la salle Multi activités d'ARITH.

Etaient présents ou représentés 46 adhérents (dont 3 membres solidaires) sur les 77 adhérents de l'Association comprenant 5 membres solidaires.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel MORAND préside la séance et remercie les adhérents pour leur présence.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rappel des objectifs de l'APM,
- Rapport moral présenté par M. Daniel MORAND,
- Rapport financier présenté par M. Joël FOUILLET,
- Comité 2023,
- Projets de l'APM 2023,
- Adhésion 2023,
- Questions ouvertes

Présentation de l'APM et objectifs

Le président rappelle les raisons de la création de notre Association Loi 1901 motivées par les nuisances constatées dues à la sur fréquentation du plateau du Mariet. Elle a pour objet la préservation des propriétés privées et la sensibilisation des touristes au respect des règles à adopter afin que la cohabitation propriétaires et promeneurs se passe dans de bonnes conditions.

Elle compte à ce jour 77 adhérents dont 5 membres solidaires et 2 membres bienfaiteurs.
Le conseil d'Administration est composé de 6 membres élus pour trois ans.

Notre Association travaille en collaboration avec la Mairie et le Parc Naturel Régional des Bauges dans un but commun d'optimiser cette préservation du site.

Rapport moral – Rappel des actions réalisées en 2022

- Deux ½ journées consacrées à l'entretien du sentier de la boucle du lac ont été organisées (une en hiver et une au printemps).

Monsieur le Président rappelle le tracé du sentier que l'APM a en charge d'entretenir avec l'accord des propriétaires.

- Mise en place de panneaux sur le parcours rappelant aux promeneurs de rester sur les sentiers balisés.
- En collaboration avec la Mairie : Mise en place de balises de communication sur le respect du site.

- Au cours des mois de Juillet et Août : Quatre ½ journées de sensibilisation et d'information des visiteurs ont été organisées sur site, près du lac, au cours desquelles nous avons rencontré environ 120 promeneurs qui ont été très réceptifs hormis deux d'entre eux. Les promeneurs rencontrés en Juillet étaient des vacanciers venant de différentes régions de France, alors qu'au mois d'Août le site était visité par des locaux.

Monsieur le Président incite tous les adhérents de l'Association à participer à ces journées de communication qui sont très enrichissantes.

Monsieur le Président a présenté à l'Assemblée le panneau (Roll up) utilisé pour sensibiliser les promeneurs au cours de ces journées. Sur ce support, des photos rappellent l'ancien temps au Mariet, l'évolution au cours des années, la notion de propriété privée et les incivilités constatées.

- Au cours de l'été, deux personnes déléguées par le Parc sont intervenues deux fois par semaine sur le site pour conforter l'action de sensibilisation des promeneurs menée par l'association.
- Débroussaillage du tour du lac pour améliorer l'installation des visiteurs pour un temps de repos afin de profiter des lieux.
- Des actions ont également été engagées par l'Association auprès de la gendarmerie avec un article paru dans la presse face à la dispersion récurrente de cendres mortuaires avec signes ostentatoires sur le plateau du Mariet. Cet article a suscité des réactions positives et négatives.
- Amélioration du site WEB dont la réalisation et le suivi sont assurés par Guillaume LEON
- Une rencontre avec la Mairie a eu lieu pour faire un bilan des actions menées en commun sur la saison. A ce jour on peut constater que toutes ces actions ont eu un impact positif, notamment sur le respect des sentiers.

Monsieur le Président remercie tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie à soutenir nos actions.

Rapport financier

Joël FOUILLET présente le rapport financier sur l'exercice :

| | |
|-----------------|-----------------|
| Solde 2021 : | 517,46 euros |
| Recettes : | +1 590,00 euros |
| Dépenses : | - 775,28 euros |
| | ----- |
| Solde positif : | 1 332,18 euros |

Prévisionnel pour 2023

| | |
|------------------------|-----------------|
| Solde 2022 : | 1 333,00 euros |
| Recettes adhésions : | +1 125,00 euros |
| Dépenses : | -1 579,00 euro |
| | ----- |
| Solde positif estimé : | 879,00 euros |

(Les dépenses comprennent : location de salle réunion, hébergeur site WEB, entretien sentier, journée adhérents, communication, frais administratifs, assurance et divers).

Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité.

Bureau

Parmi les membres du bureau élus pour 3 ans, Mireille GROSDAILLON a présenté sa démission de ses fonctions de secrétaire avec effet à l'issue de la présente Assemblée.

Solène TASSET présente sa candidature pour rejoindre le Conseil d'Administration en remplacement de Mireille GROSDAILLON, démissionnaire.

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité l'intégration de Solène TASSET au Conseil d'Administration à compter de ce jour. Elle rejoindra les autres membres du bureau en place.

Monsieur le Président remercie Mireille GROSDAILLON pour les services rendus.

Objectifs pour 2023

- Poursuivre l'engagement pris par l'APM d'entretenir le sentier de la boucle du lac.
- Echange avec la Mairie sur l'intérêt de la mise en place d'une balise au parking de Gréson rappelant bivouacs et feux interdits afin que les promeneurs soient avertis avant d'arriver sur le plateau du Mariet. (Devis en attente).
- Poursuite des journées de communication avec les promeneurs
- Journées de communication avec des associations et des écoles afin de sensibiliser un jeune public.
- Organiser une journée des adhérents pour échanger en toute convivialité.
- L'APM reste ouverte pour étudier toutes propositions d'actions souhaitées par les propriétaires (Exemple : Diminution de l'impact de la forêt dans les alpages...).

Monsieur le président incite les adhérents à émettre des suggestions.

- En accord et en collaboration avec la Mairie : Projet de réhabilitation d'un chemin rural existant traversant le plateau du Mariet du bas qui éviterait aux promeneurs de traverser des propriétés privées pour rejoindre le lac.

Ce projet a été soumis au Conseil Municipal qui l'a validé. Prévoir une rencontre avec Madame Trahand pour l'organisation de cette action en commun (Mairie / APM)

Adhésion 2023

Le résultat dégagé du rapport financier permet d'abaisser le montant de la cotisation 2023 de 20 euros à 15 euros.

Intervention de Madame le Maire

La Mairie souhaite poursuivre sa collaboration avec l'APM dans un but commun : la préservation de l'ensemble de notre patrimoine et rappelle les actions menées par la Mairie à cet effet :

- Aménagement du parking de Greson (revêtement et marquage au sol)
- Balises pédagogiques mises en place sur le plateau.
- Madame le Maire rappelle l'importance d'une uniformité de la signalétique sur le plateau d'où une concertation avec l'APM et le Parc pour une harmonisation.
- Etude de travaux pour faciliter la montée du Dzé.

Présentation du site WEB

Monsieur le Président rappelle l'existence du site WEB géré et mis à jour par Guillaume LEON et incite les adhérents à le consulter.

Jean-Michel LEON fait une présentation du site et rappelle les chemins d'accès :

<http://lemariet-apm.fr>

Accès espace adhérents : identifiant : apm
Mot de passe : lemarietAPM73@

Rappels des objectifs fondamentaux de l'APM

- Préservation de notre patrimoine : chalets, alpages, bois et respect des propriétaires
- Veiller à la sur fréquentation du plateau
- Sensibilisation des touristes au respect des règles, par la communication

Foire aux questions

- Proposition d'un parcours pédagogique sur la faune et la flore :
Cela peut être très instructif mais avec le risque de fidéliser la fréquentation du site alors que le but de l'APM est de limiter cette sur fréquentation.
- Suggestion de limiter l'accès aux véhicules sur le site : Intervention de Madame le Maire qui rappelle qu'un arrêté doit être pris sur un fondement juridique pour pouvoir mettre en place une telle mesure.
- Le site WEB peut-il rappeler les jours d'ouverture de chasse et la réglementation sur la cueillette des fleurs, champignons, etc...

Fin de séance

En fin de séance, les adhérents présents à l'assemblée sont invités à renouveler leur adhésion.

Le verre de l'amitié a clos la journée.